

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 19 Juin 2019 à 19h00** Salle Polyvalente de la Maison des Associations de la Clochette, 163 Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 10

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 44

Présents : 26 (titulaires et suppléants)

Absents : 10

Procuration : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 22

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille-lez-Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Joël THOREZ (Arleux) - Henri DERASSE (Aubigny au Bac) - Damien FRENOY (Cantin) - Claude HEGO (Cuincy) - Nadia BONY (Douai) - Henri COQUELLE (Faumont) - Robert STRZELECKI (Flers en Escrebieux) - Denis LAMY (Goeluzin) - Romuald SAENEN (Guesnain) - Arnaud PIESSET (Lallaing) - Bruno MUNDT (Loffre) - Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Véronique LEGRAND (Sin le Noble) - Claudine PARNETZI (Waziers) - Dominique RICHARD (Waziers) - Marilyne LUCAS (Guesnain)

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT (Sin le Noble) - Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (Flers en Escrebieux) - Yves-Marie BLOCQUET suppléant de Caroline BIENCOURT (Râches) - Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (Roost-Warendin)

Etaient présents par procuration : 8

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Pascal DAMBRIN (Sin le Noble) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) donne pouvoir à Georges CINO (Ecaillon) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) donne pouvoir à Claude HEGO (Cuincy) - Marylise FENAIN (Cuincy) donne pouvoir à Anna LEARDI (Roost-Warendin) - Didier TASSEL (Fressain) donne pouvoir à Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Jean Claude DHALLUIN (Courchelettes) donne pouvoir à Damien FRENOY (Cantin) - Jean Luc DEVRESSE (Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (Douai) - Jacques ELIAS (Anhiers) donne pouvoir à Marilyne LUCAS (Guesnain)

Etaient absents et excusés : 10

Marie BONNAFIL (Aniche) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Michel LEBLOND (Férin) - Francis FUSTIN (Goeluzin) - Jean Michel SZATNY

(Dechy) - Alain KLEE (Lallaing) - Christian POIRET (Lauwin-Planque) - Didier CARREZ (Sin le Noble) - Frédéric CHEREAU (Douai)

OBJET : SOUTIEN FINANCIER A L'APF France HANDICAP

Monsieur MANHAB précise que l'objet de la demande de soutien financier de l'association APF France handicap qui est de compenser certaines difficultés de circulation de ses adhérents sur le réseau EVEOLE.

Notre réseau de transport, dont les arrêts de bus seront mis en accessibilité progressivement suivant l'agenda de programmation du réseau sur 3 ans, n'est, à ce jour, pas accessible à tous en tout point.

L'association APF France Handicap demande dans l'attente d'un réseau accessible et/ou d'un service de substitution pour PMR, un soutien financier de 12 000 € pour 2019 afin d'assurer les déplacements de ses adhérents vers :

- Le Club Amitié de l'association,
- Les diverses sorties type Paralytipêche,
- Le groupe Jeunes,
- Les élèves des classes de primaires et collèges pour sensibiliser au handicap.

L'association sollicite, en outre la possibilité de recevoir un acompte en milieu d'exercice afin de réduire les difficultés financières auxquelles elle doit faire face dans l'organisation de ces actions à destination de ses adhérents (le déficit de l'association sur l'arrondissement du Douaisis est couvert par la délégation Nord Pas de Calais depuis plusieurs années).

Il est rappelé que les déplacements ont pour motifs des événements repris ci-après, liés à l'association et sont donc exclusivement pratiqués par des adhérents de l'APF France Handicap.

- Déplacements à l'intérieur du ressort territorial du SMTD,
- Trajets non desservis ou inaccessibles aux PMR par le réseau de transports urbains (quais non accessibles et/ou véhicules non accessibles).

Sur les deux exercices précédents, le Comité syndical avait accordé une aide annuelle de 12 000 € qui a été versée après contrôle des pièces.

Il est proposé pour 2019 de fixer à nouveau le montant de cette subvention à 12 000 € maximum, qui sera ajusté, lors de la demande du solde, en fonction des dépenses justifiées sur la base des éléments suivants : justificatifs des déplacements (origine et destination), motifs de déplacements et nombre de personnes transportées pour 2019.

Le versement d'un premier acompte de 6 000 € interviendra à la fin du premier semestre sur production d'un bilan intermédiaire et le solde après clôture de l'exercice 2019.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 15 mai 2019.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir valider :

- L'attribution d'une subvention à l'association APF France Handicap d'un montant prévisionnel de 12 000€ pour l'année 2019,
- La mise en place d'un versement fractionné de cette subvention.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 44

Nombre de votants : 26

Suffrage exprimé : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE

- L'attribution d'une subvention à l'association APF France Handicap d'un montant prévisionnel de 12 000€ pour l'année 2019,
- La mise en place d'un versement fractionné de cette subvention.

Fait et délibéré en séance



Le Président,

Claude HEGO